

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Marne

Arrondissement de Chaumont

Commune de Autreville-sur-la-Renne

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 27/04/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu AUTREVILLE SUR LA RENNE.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : **11**

Nombre de conseillers en exercice : **11**

Date de convocation : **27 avril 2026**

Présidence : Laurent NAULOT, Maire.

Etaient présents :

DE LA FOURNIÈRE Mathilde, DROUOT Emmanuel, FONTAINE Fanny, JERONIMO Raphaël, JOBARD Sophie, KWASIAK Frédéric, LECLERE Romuald, NAULOT Laurent, SAINTOMER Laëtitia, VINHAS Xavier

Absents représentés : ROUILLARD Céline pouvoir donné à LECLERE Romuald

Absents :

Secrétaire de séance : Madame DE LA FOURNIÈRE Mathilde

Membres présents..... 10
 Absents représentés..... 1
 Absents..... 0
 Votants..... 11

Délibération 2026 05 07
Affectation de résultat SEA Saint Martin

Monsieur le Maire, présente l'affectation de résultat 2025 concernant le budget annexe SEA Saint Martin aux membres du conseil.
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA précédent	Virement à la SI	Résultat de l'exercice 2025	Restes à réaliser 2025 D R	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat	Chiffres à prendre en compte au 001
INVEST	19 423,24 €		4 679,12 €	1 034,77 €	1 034,77 €	13 709,35 €	14 744,12 €

FONCT	4 182,13 €	- €	3 839,89 €			8 022,02 €	
-------	---------------	-----	---------------	--	--	------------	--

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	8 022,02 €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit:	8 022,02 €
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068:	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 6 mai 2026
Laurent NAULOT,
Maire.